

VOUS VOUS INQUIÉTEZ DE LA SÉCURITÉ DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL EN CETTE PÉRIODE DE COVID-19 ?

**FAITES-
VOUS
ENTENDRE !**

Tous les travailleurs de Philadelphie sont protégés contre les représailles des employeurs liées à la COVID-19 lorsqu'ils :

- S'expriment à propos de possibles violations d'une ordonnance de santé publique.
- Refusent de travailler parce qu'ils pensent que leur employeur ne respecte pas une ordonnance de santé publique.

Les actes de représailles peuvent prendre les formes suivantes :

- Vous renvoyer ou vous obliger à travailler.
- Vous menacer, notamment en rapport avec votre statut d'immigration.
- Vous retirer de votre horaire ou modifier votre horaire.
- Vous retirer des responsabilités.

Les représailles visent à décourager les employés de faire valoir leurs droits.

**Aucune identification n'est demandée lors du dépôt d'une plainte.*

Les employés ne peuvent pas refuser de travailler si leur employeur leur attribue des tâches alternatives raisonnables OU si leur lieu de travail a réussi une inspection du département de la santé de la ville ou de l'État

Des questions ? Contactez-nous !

**Le Bureau de la conformité des prestations et des salaires
(The Office of Benefits and Wage Compliance)**

E-mail : COVID19WorkplaceProtections@phila.gov

Téléphone : 215-686-0802*

***assistance linguistique disponible**



Mayor's Office of Labor
CITY OF PHILADELPHIA